



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 17 décembre 2014

Date de la convocation 05 décembre 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, M.FAVIER Marc, Mme BÉNARD Bénédicte,  <b>CEYRAS :</b> Mme BARRÉ Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, , M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIÉ Sophie, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU, Mme MALMON Sylvie,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, M.DUPONT Laurent,  <b>PERET :</b> M.AZAM Joël,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald,  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>Mme FABRE Maryse à M.REVEL Claude,  M.SEGURA René à Mme BÉNARD Bénédicte,  M.BARON Bernard à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela,  Mme BLANQUET Elisabeth à Mme OLLIÉ Sophie,  Mme GAVINET Isabelle à M.VALERO Claude,  M.COSTES Jean à M.RODRIGUEZ Joseph.</p>

### Objet : Contrat de projet 2014 avec le Département de l'Hérault

Monsieur Jean Claude LACROIX indique aux membres du conseil communautaire qu'il convient de se prononcer sur le contrat de projet départemental 2014 du Clermontais, dont le contenu a été établi entre le Département de l'Hérault, la Communauté de Communes du Clermontais et la commune de CLERMONT L'HERAULT.

Ce contrat contient un plan d'actions pour l'année 2014 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée pour partie par la Communauté de Communes du Clermontais, par la Commune de CLERMONT L'HERAULT, par l'Office culturel du Clermontais et les deux tiers bénéficiaires que sont les communes de CEYRAS et PAULHAN.

Les actions concernant la Communauté de communes sont :

**Actions de fonctionnement :**

- Programmation culturelle du théâtre « Le Sillon » : 23 000 € (soit 50% de cofinancement)
- Animations dans les accueils de loisirs : 32 000 € (soit 20% de cofinancement)

**Actions d'investissement :**

- Aménagement d'un accueil touristique et culturel sur l'ancienne gare à Clermont l'Hérault :  
75 000 € (soit 50% de cofinancement)
- Acquisition foncière et étude pour la réalisation d'une aire de covoiturage sur la ZAC des  
Tannes Basses à Clermont l'Hérault : 40 000 € (soit 50% de cofinancement).

Le tableau joint en annexe détaille la programmation pour 2014.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Jean Claude LACROIX, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le contrat de projet départemental 2014 du Clermontais, tel que présenté,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a sunburst above their head.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20141222-2014-12-17-25-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2014  
Date de réception préfecture : 23/12/2014